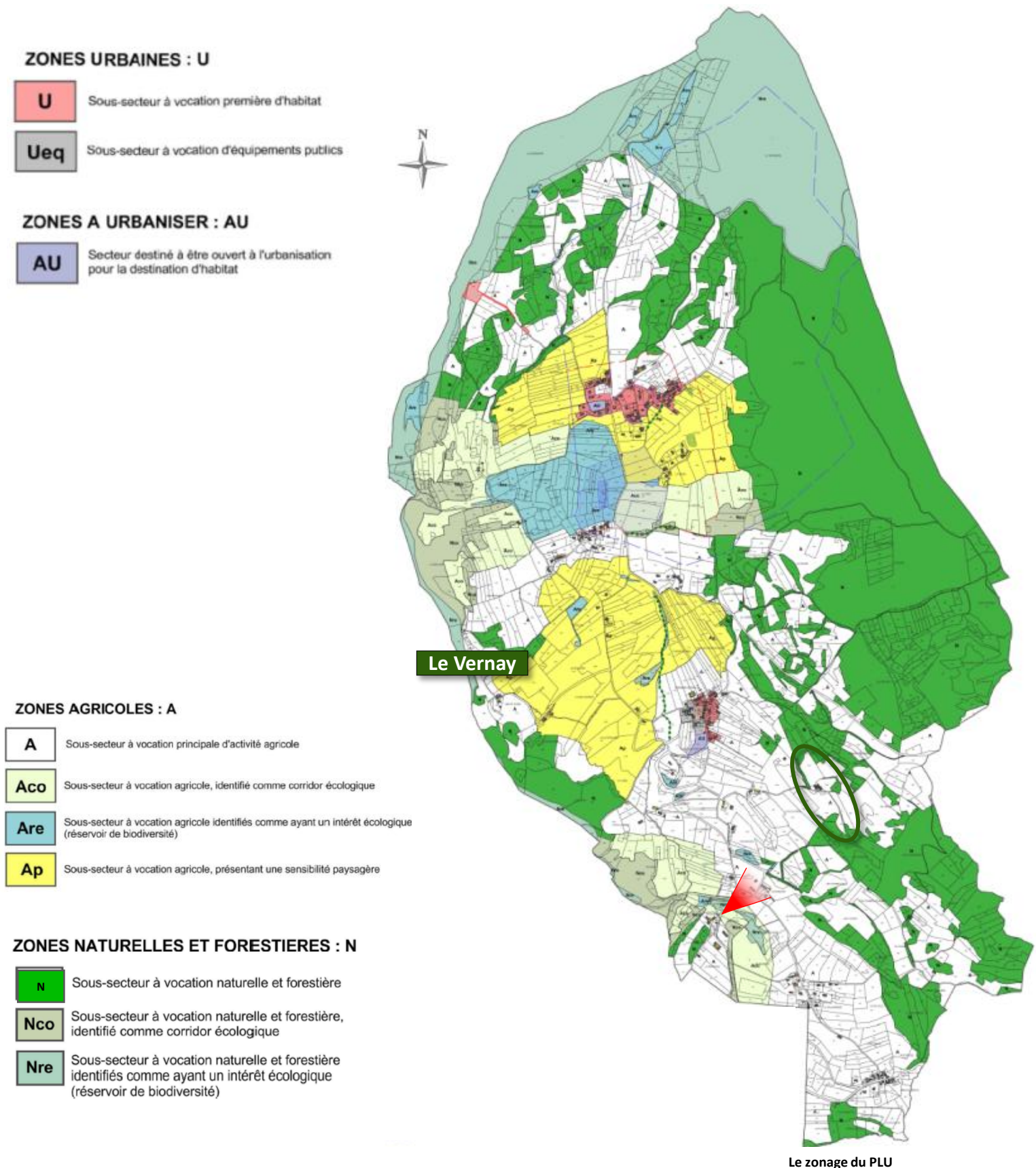
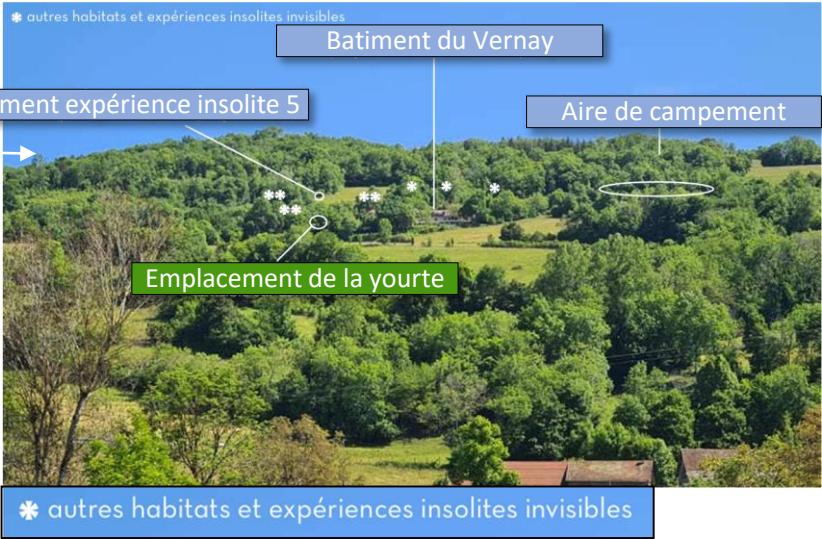


1 - Zonage du PLU de Saint Maurice de Rotherens

Localisation du secteur concerné par la modification simplifiée



2 – localisation du site concerné par la modification simplifiée dans son environnement



2 – Illustration du site concerné par la modification simplifiée – photo aérienne et photographie du site



- Parcelle avec maîtrise foncière
- Parcelle en cours d'acquisition
- Emplacement pour la yourte
- Emplacement envisagé pour les hébergements insolites
- Emplacement envisagé pour les expériences insolites

3 – Modification du zonage par création d’une zone en STECAL At1

Zonage avant modification



ZONES NATURELLES ET FORESTIERES : N

- N** Sous-secteur à vocation naturelle et forestière
- Nco** Sous-secteur à vocation naturelle et forestière, identifié comme corridor écologique
- Nre** Sous-secteur à vocation naturelle et forestière identifiés comme ayant un intérêt écologique (réservoir de biodiversité)

ZONES AGRICOLES : A

- A** Sous-secteur à vocation principale d'activité agricole
- Aco** Sous-secteur à vocation agricole, identifié comme corridor écologique
- Are** Sous-secteur à vocation agricole identifiés comme ayant un intérêt écologique (réservoir de biodiversité)
- Ap** Sous-secteur à vocation agricole, présentant une sensibilité paysagère

Nouvelle légende, complétée :

STECAL (Secteur de Taille et Capacités Limitées)

- At1** Sous-secteur agricole accueillant une activité touristique au Vernay

Zonage après modification

